

Histoire du droit et des institutions

Titulaire

Jérôme de BROUWER (Coordonnateur)

Mnémonique du cours

DROI-C1003

Crédits ECTS

10 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Deuxième quadrimestre

Campus

Solbosch

Contenu du cours

Le cours consiste en une approche comparée de l'évolution des institutions et du droit principalement dans deux espaces, du Moyen Age à la fin des Temps modernes : France et Angleterre. Le cours fait l'objet d'un complément plus léger consacré à l'espace belge.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Le cours d'histoire du droit et des institutions doit permettre à l'étudiant de première année d'appréhender l'importance de la dimension contextuelle de la formation des institutions et du droit, comme manifestation d'une société en mouvement, variable dans le temps et dans l'espace. Notre droit contemporain, même en phase avec les nécessités de la mondialisation, ne peut être séparé de ce qui forme son héritage. Il s'inscrit dans une filiation, sujette à des influences ou inspirations diverses et enracinée dans le temps long.

Pré-requis et co-requis

Cours ayant celui-ci comme pré-requis

DROI-C3002 | Comparative law | 5 crédits

Connaissances et compétences pré-requises

Connaissance du français

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Cours ex-cathedra (accompagné de slides avec une iconographie abondante) et séances de travaux pratiques dont l'objectif est la révision de la matière en petits groupes, la lecture et l'analyse de textes, ainsi que la formation à l'expression écrite nécessaire au futur juriste (exercices de concision et de synthèse, exercices de définition, exercices de comparaison, rédaction d'une "évolution", formulation de réponses à des casus, etc).

Contribution au profil d'enseignement

Le cours d'histoire du droit et des institutions doit permettre aux étudiants en 1^{ère} année du Baccalauréat d'intégrer plusieurs compétences nécessaires à la poursuite de leur cursus:

- leur apprendre à maîtriser les concepts et les termes du droit;
- leur permettre d'acquérir une expression écrite structurée, en vue de développer leur aptitude à exprimer une pensée juridique rigoureuse;
- leur apprendre à répondre de manière rigoureuse à un casus
- les familiariser avec l'approche comparée ;
- leur apprendre à mettre leurs connaissances au service d'une réflexion critique sur le droit positif en les introduisant à la relativité du droit, à son inscription dans un contexte socio-politique.

Support(s) de cours

Syllabus et Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

jerome.de.brouwer@ulb.be

Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit

Méthode(s) d'évaluation (complément)

L'évaluation s'appuie sur des questions portant sur l'identification d'un texte ancien, sur des questions de définitions, des questions de restitution, de comparaison et d'évolution ainsi que sur la résolution d'un casus

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

La note des travaux pratiques compte à hauteur de 1/4 de la cote globale.

La note de travaux pratiques, construite sur la base d'une évaluation continue, ne peut faire l'objet d'une évaluation en seconde session.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

BA-DROI | **Bachelier en droit** | option Bruxelles/bloc 1

